EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 juin 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre juin deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI à Serge GODARD, Guy BALLET à Jean-Pierre BRENAS, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Jérôme GODARD à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Isabelle LAVEST à Pascal GENET, Eric SEVRE à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Alain MARTINET préside la séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2010).
Philippe GORCE donne pouvoir à Monique BONNET et quitte la séance à partir de la question n° 6.
Odile SAUGUES donne pouvoir à Dominique ADENOT et quitte la séance à partir de la question n° 7.
Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir du vœu a).
Jean-Philippe VALENTIN donne pouvoir à Christine PERRET et quitte la séance à partir du vœu b).
Corinne NAJIM donne pouvoir à Patricia AUCOUTURIER et quitte la séance à partir du vœu c).
A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
Anne COURTILLÉ donne pouvoir à Christiane JALICON et quitte la séance à partir de la question n° 24.

Rapport N° 33

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Subventions de fonctionnement

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison de la régularité de leurs actions annuelles et de leurs activités, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2011 pour l'ensemble des subventions de fonctionnement alloué à des associations à caractère social est de 15 320 euros.

UNAFAM 63

L'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux, reconnue d'utilité publique, a pour but :

- ✓ De défendre les intérêts des familles et des malades,
- ✓ De conseiller, d'informer sur les sciences cognitives, neurologiques et psychiatriques.

Le budget prévisionnel est de 19 955 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2010 une subvention de fonctionnement de 5 000 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5000 euros à l'UNAFAM 63, au titre de l'année 2011.

Loisirs et Solidarité des Retraités

Créée en 1999, cette association répond aux besoins des retraités, pré-retraités dans la solidarité comme valeur première notamment en rompant l'isolement dont ils peuvent faire l'objet.

Le budget prévisionnel est de 10 460 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2010 une subvention de fonctionnement de 300 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer à Loisirs et Solidarité des Retraités une subvention de fonctionnement de 300 euros au titre de l'année 2011.

Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés

Cette association départementale créée en 1981, a pour objet :

- ✓ De promouvoir avec les étrangers une amélioration des conditions d'accueil et de vie, d'expression et d'égalité de leurs droits.
- ✓ De les aider dans leurs démarches administratives.

Le budget prévisionnel est de 1 400 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2009 une subvention de fonctionnement de 400 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer à l'Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés une subvention de fonctionnement de 400 euros au titre de l'année 2011.

Association Nationale des Visiteurs de Prison

Cette association fondée en 1932, et reconnue d'utilité publique en 1951, a pour but d'aider moralement et matériellement les détenus et leurs familles pendant la période de détention ; ainsi que d'aider les détenus à réussir leur réinsertion sociale lors de leur libération.

Le budget prévisionnel est de 4 900 euros

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2010 une subvention de fonctionnement de 200 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer à l'Association Nationale des Visiteurs de Prison une subvention de fonctionnement de 200 euros au titre de l'année 2011.

Association Systèmes d'Echanges Locaux (SEL)

Cette association créée en 1999, a pour objet de promouvoir les solidarités dans le cadre du développement local, grâce à des échanges multilatéraux de savoirs, de biens et de prestations de services de voisinage. Ces échanges sont effectués de gré à gré entre les adhérents, selon les offres et demandes de chacun.

Le budget prévisionnel est de 2 650 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2010 une subvention de fonctionnement de 250 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer à l'Association Systèmes d'Echanges Locaux une subvention de fonctionnement de 250 euros au titre de l'année 2011.

Association Les Restos du Cœur

Cette association créée en 1987, reconnue d'utilité publique, participe à l'insertion sociale et économique de ses bénéficiaires. Elle agit contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Le budget prévisionnel 2011 montre un déficit de 91 325 euros.

Il est à noter que l'association des Restos du Cœur a perçu une subvention affectée d'un montant de 4600 euros en 2010 reconduite au BP 2011 compte tenu de la régularité des actions accomplies notamment dans le cadre

d'une assistance bénévole aux personnes en difficultés par la distribution de denrées alimentaires et par l'action d'insertion sociale.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4600 euros au titre de l'année 2011.

Association Banque Alimentaire

Cette association régionale, créée en 1986, a pour mission :

- ✓ la lutte contre la faim notamment en évitant le gaspillage de nourriture,
- ✓ la collecte des denrées alimentaires et leur distribution,
- ✓ la formation des responsables hygiène et sécurité alimentaire.

Le budget prévisionnel 2011 est de 377 795 euros.

La Banque Alimentaire a perçu une subvention affectée d'un montant de 2 560 euros en 2010 reconduite au BP 2011 compte tenu de la régularité des actions accomplies pour faire face aux problèmes de la faim en région Auvergne, par la collecte et la redistribution des denrées alimentaires.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 560 euros, au titre de l'année 2011.

SOS Voyageurs

Cette association, créée en 2000 non reconnue d'utilité publique, a pour but :

- ✓ de venir en aide à toute personne, voyageur ou non voyageur, en difficulté en gare de Clermont-Ferrand,
- ✓ de répondre aux différents besoins immédiats de ces personnes en difficulté dans la mesure de ses possibilités.

Le budget prévisionnel est de 22 345 euros.

L'Association SOS Voyageurs a perçu une subvention affectée d'un montant de 1 560 euros en 2010 reconduite au BP 2011 compte tenu de la régularité des actions accomplies pour répondre aux besoins des voyageurs en difficulté.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 560 euros, au titre de l'année 2011.

SOS Amitié Clermont-Ferrand Auvergne

Cette association, créée en 1978 et reconnue d'utilité publique, a pour but :

- ✓ la mise en place d'un service d'aide par téléphone au bénéfice des personnes confrontées à la solitude et à ses conséquences.

Le budget prévisionnel est de 181 870 euros.

Sos Amitié a perçu une subvention affectée d'un montant de 2 620 euros en 2010 reconduite au BP 2011 compte tenu de la régularité des actions accomplies dans le cadre de la prévention du suicide et l'aide à toute personne en état de détresse.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 2 620 euros, au titre de l'année 2011.

Subventions exceptionnelles

Les associations travaillant dans le domaine de la santé et du social, par leurs activités, peuvent bénéficier d'une subvention à titre exceptionnel.

La ligne budgétaire allouée à ces différentes associations est de 15 800 euros, répartie au prorata des demandes effectuées au cours de l'année 2011.

Association ARAMIS – La maison des petits pas

L'association créée en 1938, a pour but d'organiser, de gérer et de coordonner toutes les actions destinées à assurer et à promouvoir l'aide à domicile ou de proximité, individuelles ou collectives, aux familles ou à toute personne, pour leur permettre de garder ou de retrouver leur autonomie.

Cette année, l'association a pour objectif de mettre en place deux séances socio-éducative par semaine, hors vacances scolaires, afin de prévenir les difficultés des relations enfants/parents.

Le budget prévisionnel est de 9 439 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 800 euros, au titre de l'année 2011.

Association ALTIS

Cette association créée en 1998, a pour but la défense des intérêts matériels et moraux des familles du département du Puy-de-Dôme et plus spécifiquement de celles ayant en leur sein un ou des enfants déficients intellectuels.

Cette année, l'association va participer aux championnats de France de natation et de judo. Cette action a un coût, tant au niveau du transport que de l'achat de tenues sportives pour représenter l'Auvergne.

Le budget prévisionnel est de 36 355 euros.

Il est à noter que cette association a perçu au titre de l'année 2010 une subvention exceptionnelle de 300 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 euros, au titre de l'année 2011.

Association Les Restos du Cœur

Cette association créée en 1987, reconnue d'utilité publique, participe à l'insertion sociale et économique de ses bénéficiaires. Elle agit contre la pauvreté sous toutes ses formes.

La Ville de Clermont-Ferrand ayant relogé Les Restos du Cœur dans de nouveaux locaux au 2 rue Cuvier, des travaux d'aménagement ont été nécessaires pour le bon fonctionnement de cette association qui reçoit jusqu'à 3000 démunis sur la commune de Clermont-Ferrand.
Afin de faire face à ces travaux exceptionnels et notamment à l'installation de cloisons supplémentaires, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 1000 euros.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 euros à l'Association des Restos du Cœur, au titre de l'année 2011.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 juillet 2011

Le Maire,